



**PORTEZ  
VOS  
DROITS**

# CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

**”** Nos droits,  
nos libertés

15 articles clés  
illustrés sur des t-shirts

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

# Nos **droits**, nos **libertés**



**Les droits de l'homme appartiennent à chacun : homme, femme ou enfant.**

Ce sont des valeurs universelles qui nous permettent de vivre dans la dignité. Elles sont fondées sur les idéaux de justice, de respect et d'égalité ; en un mot sur la « liberté ».

La Convention européenne des droits de l'homme est là pour défendre et promouvoir ces valeurs.

Si vous estimez qu'un de vos droits a été violé, après avoir épuisé toutes les voies de recours dans votre pays, vous pouvez déposer une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Les principaux articles de la Convention européenne des droits de l'homme sont illustrés dans cette brochure.

INFORMEZ-VOUS SUR  
[www.human-rights-convention.org](http://www.human-rights-convention.org)





Cet article fondamental oblige les États à protéger la vie de tout individu par des lois et à sanctionner pénalement ceux qui commettent des atteintes contre une personne, même une personne soupçonnée de terrorisme.



Le respect de la dignité humaine prime, même dans les cas de détention. L'article interdit en outre l'extradition d'une personne vers un pays où elle risque de subir des tortures ou mauvais traitements.

Informez-vous sur [www.human-rights-convention.org](http://www.human-rights-convention.org)

Les États sont tenus de garantir une protection concrète et effective aux personnes contre de tels actes. Le service à caractère militaire, le travail en prison, les services imposés en cas d'urgence ou de calamité, et les obligations civiques normales ne sont pas considérés comme des travaux forcés ou obligatoires.





L'article vise à protéger la liberté physique et à interdire toute arrestation ou détention arbitraire.

Informez-vous sur [www.human-rights-convention.org](http://www.human-rights-convention.org)

Le juge sera indépendant et impartial. Un accusé est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie. Toute personne accusée d'une infraction a le droit d'être défendue par un avocat, payé par l'État si elle ne dispose pas de revenus suffisants.





Un État ne peut interférer dans la vie privée d'une personne mais, parallèlement, il a le devoir de protéger l'intégrité morale et physique de tout individu.

Informez-vous sur [www.human-rights-convention.org](http://www.human-rights-convention.org)



L'article 9 protège la liberté de manifester sa religion en privé ou en public, et d'en changer. Un État ne doit pas s'ingérer dans les affaires internes d'une communauté religieuse.





La liberté d'exprimer ses opinions ou de formuler des critiques est essentielle pour une société démocratique. Dans ce sens, les médias exigent une protection particulière.

Informez-vous sur [www.human-rights-convention.org](http://www.human-rights-convention.org)



Les États doivent prendre des mesures pour que les citoyens jouissent de la liberté de participer à des manifestations à caractère pacifique.



Cet article concerne le mariage traditionnel entre un homme et une femme. La Cour n'a pas étendu jusqu'à présent cet article aux mariages homosexuels, laissant cette question à l'appréciation des États.

Informez-vous sur [www.human-rights-convention.org](http://www.human-rights-convention.org)

Interdire la discrimination revient à réaffirmer le principe d'égalité qui considère que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit et en dignité. Le Protocole n° 12 étend l'interdiction de la discrimination à tous droits légaux protégés en droit national.





Un État doit protéger le droit de propriété. Un citoyen peut éventuellement être privé de ses biens pour une cause d'utilité publique.

Informez-vous sur [www.human-rights-convention.org](http://www.human-rights-convention.org)



Cet article inclut le droit des parents d'éduquer leurs enfants selon leurs convictions religieuses ou philosophiques.



Les États sont tenus d'organiser des élections libres, à scrutin secret et à des intervalles réguliers, afin de permettre la libre expression des citoyens.

Informez-vous sur [www.human-rights-convention.org](http://www.human-rights-convention.org)



L'abolition de la peine de mort est une des conditions pour adhérer au Conseil de l'Europe (Protocole n° 6). Le continent européen est aujourd'hui un continent où la peine capitale en temps de paix n'existe plus. Avec le Protocole n° 13, la peine de mort est abolie, y compris en temps de guerre.



# PORTEZ VOS DROITS... FAITES PASSER LE MESSAGE !



Participez activement à la défense et à la promotion de la Convention européenne des droits de l'homme où que vous soyez.

Chaque T-shirt arbore un article phare de la Convention et, en le portant, vous exprimez votre volonté de défendre nos libertés fondamentales.

Que vous soyez dans la rue, à la plage ou simplement avec des amis, vous disposez d'un moyen très personnel de partager et mettre en lumière nos valeurs communes.

C'est vous qui choisissez le thème : le droit à la vie, la liberté d'expression, l'interdiction de toute discrimination, le droit à l'éducation, entre autres.



**Thorbjørn Jagland**  
Secrétaire Général  
du Conseil de  
l'Europe

**Gabriella Battaini-Dragni**  
Secrétaire Générale  
adjointe du Conseil  
de l'Europe

**Florence Aubenau**  
Journaliste,  
Présidente de  
l'Observatoire  
International des  
Prisons

**Abd Al Malik**  
Rapeur  
Ecrivain

**Tomi Ungerer**  
Ambassadeur de  
bonne volonté du  
Conseil de l'Europe

**Barbara Hendricks**  
Présidente de  
la Fondation B.  
Hendricks pour  
la Paix et la  
Réconciliation

**Bianca Jagger**  
Ambassadeur  
de bonne volonté  
du Conseil de l'Europe  
pour la lutte contre  
la peine de mort



# CONVENTION EUROPÉENNE DES **DROITS DE L'HOMME**



[www.human-rights-convention.org](http://www.human-rights-convention.org)